



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0393

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement délégués à la société Lyon Parc Auto

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008**Délibération n° 2008-0393**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement délégués à la société Lyon Parc Auto**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi dite démocratie de proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002. Les nouveaux membres de la CCSPL ont été désignés par délibération du 24 septembre 2008.

L'activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement par la société Lyon Parc Auto représente 24 contrats de délégation de service public dont les durées sont comprises entre 25 et 60 ans. Ainsi, sont exploités les parcs suivants :

- sous la forme d'affermages : Cité P2, Hôtel de ville de Lyon, Part-Dieu centre commercial, Perrache, Rozier, Saint Antoine, Saint Jean et Villette,
- sous la forme de concessions : Antonin Poncet, Bourse, Célestins, Croix-Rousse, Fosse aux Ours, gare Part-Dieu, Gros Caillou, Hôtel de ville de Villeurbanne, République, Saint Georges, Saint Just, Terreaux et Vendôme,
- en application de baux emphytéotiques : Berthelot, Cordeliers et Halles.

Les rapports du délégataire, présentés au conseil de Communauté au titre de l'exercice 2007, comprennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après présente en données consolidées des 24 parcs, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2007.

Libellé		2005	2006	2007	Variation 2006-2007	
					en %	tendance
indicateurs d'activité	capacité totale (places)	14 894	16 866	17 309	+ 2,6	↗
	fréquentation horaire (nombre de passages)	6 179 533	6 274 766	6 505 060	+ 3,7	↗
	Abonnements (nombre)	8 497	9 390	10 454	+ 11,3	↗
indicateurs financiers	chiffre d'affaire horaire	25 436 k€	26 552 k€	27 511 k€	+ 3,6	↗
	chiffre d'affaires abonnements	7 356 k€	8 254 k€	9 099 k€	+ 10,2	↗
	chiffre d'affaires global	34 578 k€	36 791 k€	38 643 k€	+ 5,0	↗
	charges d'exploitation	29 581 k€	31 962 k€	33 946 k€	+ 6,2	↗
	résultat net	6 338 k€	6 210 k€	6 404 k€	+ 3,1	↗

L'exercice est marqué par l'ouverture d'un nouveau parc de stationnement : Gros Caillou. Cette ouverture fait suite à l'ouverture de trois parcs en 2006 et d'un parc en 2005.

Dans ce contexte de développement, tous les indicateurs sont orientés à la hausse.

Au niveau des indicateurs d'activité, la capacité totale, la fréquentation horaire, les abonnements sont en hausse respectivement de 2,6 %, 3,7 % et 11,3 %.

La présentation en données consolidées cache une situation contrastée suivant les parcs. En effet, ces augmentations sont dues en majeure partie à l'ouverture du parc Gros Caillou et à la montée en charges des parcs ouverts en 2006 et 2005. Elles compensent une érosion de la fréquentation sur certains parcs plus anciens. Les causes peuvent être conjoncturelles (baisse de fréquentation en fonction des crues sur les parcs de Saône) ou structurelles (report sur les transports en commun sur le secteur Part-Dieu).

Il convient également de noter que la commercialisation des nouveaux parcs est inférieure aux prévisions. Cependant, il faudra attendre plusieurs exercices avant de juger la réussite commerciale de ceux-ci. En effet, le cas du parc Saint Georges montre que la montée en charge des parcs se produit sur plusieurs années, alors qu'elle était très rapide pour les parcs ouverts au cours de la décennie précédente.

Au niveau des indicateurs financiers, le chiffre d'affaires augmente de 5 %, ses composantes horaires et abonnements respectivement de 3,6 % et 5 %. Les charges d'exploitation croissent, quant à elles, de 6,2 %. Ces évolutions sont le corollaire de celles des indicateurs d'activité. Les mêmes réserves quant à la disparité des données suivant les parcs s'appliquent.

Bien que les charges augmentent de manière plus importante que le chiffre d'affaires, le résultat net progresse de 3,1 % pour se fixer à 6 404 k€. Cette tendance s'explique par une importante reprise sur provision pour de grosses réparations devenues sans objet. La ventilation du résultat sur les parcs montre que 9 parcs sont en déficit. Sur le long terme, seuls les parcs Croix-Rousse et Berthelot présentent le risque de ne pas atteindre l'équilibre comptable en fin de délégation.

Les éléments fournis tant au niveau des comptes de résultat que des bilans, précisent, avec une grande transparence, l'activité du délégataire en matière d'entretien courant et d'obligations de renouvellement sur les ouvrages.

Par ailleurs, Lyon Parc Auto a produit un plan d'action détaillé en faveur du développement durable.

En conclusion, l'année 2007 est une année positive en terme d'activité. De plus, la structure financière semble solide et ne pas présenter de risque à moyen et long terme.

Plusieurs points sont cependant à surveiller afin de déterminer si des actions correctives doivent être engagées : la commercialisation des nouveaux parcs et l'équilibre comptable à long terme des parcs à risques.

Ces rapports ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux du 12 novembre 2008 et il appartient donc au conseil de Communauté de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 12 novembre 2008, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2007 produits par la société Lyon Parc Auto au titre des diverses délégations de service public pour l'activité d'exploitation de parcs de stationnement en ouvrages.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.